



PHILIPPE CANIAUX, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE L'ASSOCIATION
FRANÇAISE DES CENTRES DE RESSOURCES TECHNOLOGIQUES
(AFCRT) TÊTE DE RESEAU DES CRT/CDT ET CO-AUTEUR DU
LIVRE BLANC DES CDT – JUIN 2017



Crédit Impôt Recherche : Égalité de traitement pour tous !

La France de demain, celle que notre Président appelle la nouvelle France Industrielle, sera inéluctablement celles des nouveaux savoir-faire, des technologies de pointe, du progrès scientifique au service de nos entreprises et de nos consommateurs.

Ainsi, nos gouvernants, à coup d'opérations innovantes, appuyées par des plans d'investissement d'avenir réussis, ont créé de nouveaux outils, fers de lance du renouveau industriel : Pôles de compétitivité, Instituts Carnot, Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologie (SATT) Instituts de Recherche Technologique (IRT) ... dans l'objectif d'accroître la compétitivité de nos entreprises.

Entreprises qui sont affaiblies par une concurrence internationale agressive. Grâce à ce nouvel écosystème de l'innovation et du transfert technologique, nos pouvoirs publics cherchent à apporter les bons remèdes... Ils ont donc institutionnalisé un protocole d'accompagnement de l'innovation et de la compétitivité, s'appuyant sur ces nouveaux acteurs et sur le Crédit Impôt Recherche (CIR). Dès lors, nos universités, centres de Recherche, SATT, IRT, CARNOT ont bénéficié du CIR pour que la recherche publique/ parapublique se tourne davantage vers le monde industriel en grand danger... Et se faisant, le doublement des dépenses prises en compte par le CIR pour la recherche applicative permet aux industriels (des groupes bien souvent) travaillant avec ces derniers de bénéficier d'un outil fiscal incitatif.

Cette refonte est ainsi très louable, mais nos Centres de Ressources Technologiques (les CRT/CDT), n'ont-ils pas été oubliés ? Nos centres ont montré leur *proof of concept* et les institutionnels ne cessent de nous adresser des louanges : efficaces, peu coûteux et au contact des petites et moyennes entreprises. Pour autant, nos structures labellisées par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) sont agréées CIR, mais ne peuvent pas faire bénéficier aux industriels faisant appel à leurs services de ce doublement des dépenses du CIR...

Dès lors, il y a bien dans ce paysage une forme de traitement qui n'est pas égalitaire et aboutit à une véritable distorsion dans l'accompagnement de nos entreprises. Doit-on en déduire que nos pouvoirs publics savent dégainer à l'envi le principe de précaution mais restent décidément très (trop ?) frileux devant le principe de l'égalité de traitement Nous n'osons le penser mais l'ajustement de cet avantage aux CRT/CDT, acteurs de la première génération d'appui au secteur industriel, ne serait-il pas une juste récompense pour qu'ils restent compétitifs pour le plus grand bien de tous !

En cette période de cadeaux de Noël, on parle ici d'à peine quelques millions d'euros, mais ceux-ci toucheraient à coup sûr la frange des PME, qui devraient être les premières cibles de cet avantage fiscal, alors que ce doublement bénéficie bien plus aujourd'hui aux multinationales, plus enclines à sous-traiter de la recherche avec nos universités ... Mesdames, Messieurs nos gouvernants, pensez un peu à ceux qui œuvrent depuis plus de trente ans à développer la compétitivité de nos chères entreprises... Nous vous en serions reconnaissants !

Bonnes fêtes à toutes et tous,

« NOS CENTRES ONT MONTRÉ LEUR
PROOF OF CONCEPT ET LES
INSTITUTIONNELS NE CESSENT DE
NOUS ADRESSER DES LOUANGES :
EFFICIENTS, PEU COÛTEUX ET AU
CONTACT DES PETITES ET MOYENNES
ENTREPRISES. »